

Folklore et Traditions en Monédières

Roueyge – 19390 CHAUMAIL - 05 55 21 30 36/06 79 10 52 80

ftm.folkloreetraditions@orange.fr

VENDREDI 12 AOUT 2022 – 19h30 REPAS ALLIGOT*

Maison des Monédières 19390 CHAUMAIL

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Adresse mail

Tel:

Montant 15 € x = €

Enfants moins de 9 ans 8 € x = €

Extérieur 18 € x = €

TOTAL..... €

* soirée de clôture du stage
* remise des récompenses



CHAUMAIL (en Corrèze)

VENDREDI 12 AOUT 2022

16 h 00

concours de Bourrée

Limousin-Auvergne



Adultes – Enfants

Pas de frais d'inscription et ouvert à tous

Plusieurs catégories

Concours organisé par Folklore et Traditions en Monédières

Bulletin d'inscription: 05 55 21 30 36

19390 Chaumail

ftm.folkloreetraditions@orange.fr

Caution 10€

REGLEMENT CONCOURS DE BOURREE - VENDREDI 12 AOUT 2022

- 1 – Concours ouvert à tout danseur amateur, individuel ou membre d'une association.
- 2 – Les danses sont essentiellement des bourrées à trois temps (Limousin, Auvergne, Quercy, Rouergue).
Les participants devront exécuter des pas corrects, des gestuelles et figures aussi traditionnelles que possible ; toute variante est permise si elle s'inscrit dans ce cadre.
- 3 – Les participants seront jugés autant sur leurs qualités techniques que sur leur qualité de danseur et de style personnel dans le respect des sources et de l'authenticité.
- 3 – Les candidats devront porter des chaussures de ville, sabots, pas de nu-pieds, baskets ou assimilés, les candidats qui se présenteraient avec des nu-pieds, baskets ou assimilés seront
- 4 – Le concours est divisé en plusieurs catégories :
 - Enfants (- 15 ans) :- individuel garçon
 - Individuel fille
 - Adulte homme individuel :- débutant
 - méritant
 - confirmé
 - Adulte femme individuel :- débutant
 - méritant
 - confirmé

Il est préférable de prévoir un (une) partenaire de même niveau (dans la mesure du possible) afin de ne pas pénaliser le concurrent. Si ce partenaire désire s'inscrire également au concours, il est recommandé d'effectuer une double inscription, chaque concurrent sera noté séparément.

- 5 – Inscription
Les candidats recevront une confirmation de participation après retour par eux du bulletin à compléter ; l'inscription emporte acceptation du règlement et autorisation de présentation de l'image ; notamment sa prestation pourra être éventuellement enregistrée, filmée. Concernant les mineurs les parents doivent donner leur autorisation.
- 6 – Jury

Le jury est composé de trois membres. Ses critères d'appréciation prennent notamment en compte la cadence, la qualité de l'interprétation, le style ; ses décisions sont sans appel.

Les participants recevront comme récompense : Dans chaque catégorie :

1^{er} prix : un trophée et un diplôme - Les suivants : un diplôme

Les prix seront décernés au cours de la soirée.

7 – La responsabilité de l'Association organisatrice ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle, y compris candidats et accompagnants, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours.

SI VOUS DESIREZ VOUS INSCRIRE SEULEMENT AU CONCOURS DE BOURREE du Vendredi 12 Août 2022 – 16 H qui se tiendra à la Salle des Fêtes de SAINT AUGUSTIN (6 kms de Chaumeil)

Les récompenses étant remises au cours du repas, vous pouvez vous inscrire pour la soirée à Chaumeil (repas-alliot)

Roubeyge – 19390 CHAUMEIL - 05 55 21 30 36/06 79 10 52 80

ftm.folkloreettraditions@orange.fr

VENDREDI 12 AOUT 2022 – 16 H

CONCOURS DE BOURREE - INSCRIPTION

	PARTENAIRE 1	PARTENAIRE 2
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Adresse mail		
N° Téléphone : fixe		
Mobile		
CATEGORIE :		
<i>enfant (- 15 ans)</i>		
<i>adulte</i>		

L'inscription au concours emporte l'acceptation du règlement joint.

L'inscription au concours et (ou) à la soirée emporte autorisation de présentation de mon image ou de celle de mes enfants mineurs dans le respect des droits et de la personne pour toute diffusion et sur tout support jugés utiles par l'Association. Je renonce par la présente à toute poursuite à ce sujet. L'Association ne pourra être tenue responsable de toutes autres utilisations que celles prévues à l'origine et ce, en conformité avec les dispositions relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Date, nom et signature (si enfants : signature des parents)